



Réunion du Conseil Municipal du 04 février 2013

L'an deux mille treize le 4 février à 20h, le Conseil Municipal de la Commune de BOISSET-lès-MONTROND, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Claudine COURT, maire.

Convocation : 31 janvier 2013.

Présents :

Mesdames Claudine COURT, Ginette KANOU, Thérèse RICHARD, Gisèle MELONI, Karine DI CARO, Messieurs Rémy BAPTISTE, Michel GIRAUD, René HRYNIOW, Bernard JARDY, André TARDY, Pierre MAGAT, Yvan THEVENON.

Absents : Mmes Chrystelle VANDERHEGGEN, Isabelle GIRAUD, M. Guillaume POTY.

Secrétaire : Thérèse RICHARD.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du conseil du 12 décembre 2012.

CONVENTION SIEL – EXTENSION RESEAU

Madame le Maire et René HRYNIOW font part de la proposition de convention du SIEL concernant une extension de réseau impasse de Goué afin d'alimenter en électricité une parcelle appartenant à M. et Mme BOUTEILLE, cadastrée AI 24.

La participation de la commune s'élève à 3658.81€ pour la partie électricité, sachant qu'une extension du réseau télécommunication sera aussi nécessaire.

Sachant que la mise en place d'un PUP (participation de pétitionnaire) priverait la commune de la taxe d'aménagement (à hauteur de 8000€ - renseignement pris auprès de Mme ACHARD du SIEL) ; le Conseil refuse à l'unanimité des membres présents moins une abstention cette convention en l'état, mais souhaite que le projet soit réétudié avec une éventuelle possibilité de fouille commune avec l'eau et l'assainissement afin d'en réduire les coûts.

TRANSFERT DES ARTERIOLES DU SMIF A LA COMMUNE

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une délibération avait été prise le 28 février 2011 pour entériner ce transfert mais qu'après examen plus approfondi de la part du SMIF (Syndicat Mixte d'Irrigation et de Mise en valeur du Forez) pour le compte du Conseil Général, il est souhaitable d'annuler cette dernière et d'en prendre une nouvelle en y apportant quelques modifications concernant notamment des prescriptions à respecter :

- Servitude de passage pour une canalisation d'irrigation de l'ASA de l'Hôpital le Grand sur la parcelle AI 54.
- Haie existante à conserver sur la parcelle AI 5.
- Fossé d'assainissement à conserver pour améliorer l'écoulement des eaux sur la parcelle AD 92.
- Trottoir sur la parcelle AH 118.

Cette vente du Département de la Loire au profit de la commune se fera à titre gratuit

Le détail des parcelles à transférer et leur superficie (en M²) respective sont les suivantes :

AB 53 = 354 ; AB 95 = 446 ;

AC 40 = 115 ; AC 43 = 153 ; AC 64 = 102 ; AC 65 = 68 ; AC 70 = 135 ; AC 104 = 36

AD 44 = 305 ; AD 92 = 373 ; AD 124 (ex 91) = 1450 ;

AE 67 = 1269 ;

AH 68 = 687 ; AH 118 = 15 ;

AI 4 = 3762 ; AI 5 = 4277 ; AI 30 = 404 ; AI 54 = 1934 ; AI 60 = 450 ;

B 114 = 80 ;

Soit une surface à rétrocéder à la commune de Boisset lès Montrond de 16 415 m².

Le Conseil approuve à l'unanimité cette vente à titre gratuit, du Département de la Loire (Conseil Général) au profit de la commune et autorise Madame le Maire à signer tous les documents se référant à ce transfert de propriété.

Le Conseil souhaite que les actes soient établis par la société DUSSAUD PAGNON établie à Montrond les Bains dans un souci de moindre coût ; au cas où cela ne serait pas possible, s'adresser à un notaire.

CONVENTION D'OFFRE DE CONCOURS AVEC LA BOULE DE LA MARE

Madame le Maire rappelle le projet de réalisation d'un auvent accolé au local existant de la Boule de la Mare et

présente les devis des entreprises SIMON (8 091.81€ TTC) et AD (10 629.80€ TTC).

La Boule de la Mare souhaiterait retenir l'offre de l'entreprise SIMON et propose son offre de concours pour cette réalisation pour un montant HT de 6 000.00€. L'association demande une subvention exceptionnelle à la commune pour cette réalisation.

Madame le Maire rappelle que pour la réalisation de cet ouvrage une demande de permis de construire a dû être déposée et que les frais occasionnés à cet effet s'élèvent à 1 200.00€ HT.

Il est donné lecture de la convention d'offre de concours qui pourrait intervenir entre la commune et la Boule de la Mare.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- approuve la réalisation d'un auvent sur le local de la Boule de la Mare pour un montant de 8 091.81€ TTC,
- approuve les termes de la convention à intervenir avec la Boule de la Mare,
- autorise Madame le Maire à signer ladite convention.
- refuse l'octroi d'une subvention exceptionnelle sachant que les frais d'architecte (1200€ HT) ont été pris en charge par le budget communal.

RYTHMES SCOLAIRES

Madame Le Maire rappelle que sauf dérogation à demander avant le 31 mars prochain, à la rentrée 2013, les enfants travailleront 24 heures par semaine réparties sur 4.5 jours : soit 3 heures le mercredi matin et termineront ¾ d'heure plus tôt les 4 autres jours, pour garder la même durée hebdomadaire de cours.

Après une rencontre avec les élus d'Unias et l'Hôpital le Grand, les responsables des Chambons, les enseignantes, la commission école propose de demander une dérogation pour application de ces nouveaux rythmes seulement à la rentrée 2014.

Pour info, les communes qui s'engageront dès cette rentrée pourraient bénéficier d'une subvention de 50€ par enfant (plus peut être 39€/enfant).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil autorise Madame le Maire à demander une dérogation concernant la mise en place des nouveaux rythmes scolaires afin que ceux-ci ne soient appliqués sur notre commune seulement à la rentrée 2014.

REFACTURATION DES HEURES DU PERSONNEL COMMUNAL AUX CHAMBONS

Madame le Maire informe le Conseil qu'au 1^{er} trimestre de cette année scolaire Françoise a effectué 14 heures pour le compte des Chambons et propose que ces heures soient refacturées à l'association.

Le Conseil approuve à l'unanimité la refacturation de ces heures, au coût réel, à l'association les Chambons et donne tout pouvoir à Madame le Maire pour l'exécution de cette décision.

Madame le Maire informe aussi le Conseil que les Chambons remettent en cause l'occupation de la salle des fêtes pendant les vacances scolaires en invoquant les coûts engendrés par les différents « déménagements ».

Le Conseil propose que soit étudiées les recettes générées par ces locations, le nombre d'enfants de Boisset accueillis au CLSH, mais aussi toutes les charges qui découlent de ces utilisations des locaux.

CHOIX DE L'ABRI BUS DU CERIZET

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'abribus du Cerizet est en très mauvais état : le toit « s'envole » régulièrement. La CALF propose aux communes de nouveaux équipements « subventionnés » à 80 %.

La commune a le choix entre différents modèles : bois, alu, superficie, équipements, ...

Après études des documentations, le Conseil, décide à l'unanimité de demander à Loire Forez un abribus en bois de 5.12 m², d'un montant TTC de 3 265.08€.

La commande sera passée et réglée par la CALF. L'abribus sera rétrocédé à la commune en contrepartie du versement d'un fonds de concours s'élevant à 20 % de son prix, soit 653.02€ TTC.

L'aménagement du socle de l'abribus reste à la charge de la commune.

Le Conseil autorise Madame le Maire à signer le bon de commande, les conventions relatives à cet abribus ainsi que tous les documents inhérents à cet équipement et à sa mise en place.

QUESTIONS DIVERSES

- o Pétition sénateur FOURNIER : cette pétition a pour objectif de faire retirer le projet de loi créant les conseillers départementaux à la place des conseillers généraux par une fusion des cantons. Cette loi a été rejetée par le Sénat lors de son examen le 18 janvier dernier. Le Conseil ne souhaite pas se prononcer.
- o Demande des pompiers de Montrond : ils souhaiteraient utiliser la salle des sports pour organiser un tournoi de foot en salle. Le conseil refuse, la salle est réservée aux associations de la commune.
- o Stationnement gênant rue de la Terrasse : prendre un arrêté pour régler le stationnement.
- o Constructions : Nicolas RIVOIRE a informé la mairie qu'il projette d'installer 2 poulaillers afin de faire de l'élevage labellisé sur une parcelle qu'il achète à Evelyne PONCET, chemin de Gand. Il prévoit ensuite de bâtir sa maison sur cette même parcelle.

- Bibliothèque : elle a ouvert dans ses nouveaux murs le 1^{er} février. Le SDIS a donné son accord, nous attendons plus que l'avis de la commission de sécurité. Prévoir l'inauguration au printemps.
- PLU : réunion de travail des conseillers le 19 février à 19h pour présentation du règlement.
- Mezzanine salle des fêtes : un devis sera demandé à l'entreprise SIMON pour la création d'une mezzanine dans la salle de rangement pour que le théâtre puisse ranger son matériel.
Le Brigadier d'Or souhaiterait que les tampons des panneaux sur la scène soient changés.
- Claudine COURT et René HRYNIOW rencontreront le cabinet OXYRIA le 11 février à 16h30 afin de préparer la réunion de travail du 19.
- Le journal Le PROGRES propose de publier une double page sur la commune dans la rubrique « Votre village – hier et aujourd'hui ». Le journal serait offert à tous les concitoyens un vendredi. S'il est distribué par les soins de la commune, le coût de revient est de 0.80€ par foyer. Le Conseil décide de retenir cette opération de communication.
- Réunions bulletin : 27 février, 6 et 13 mars.
- Prochain conseil : mercredi 27 mars à 20h.

La séance est levée à 22h30.